**Entente de regroupement pour achat de biens et de services**

ENTRE :

La coopérativeCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., personne morale légalement constituée ayant son siège au Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée aux fins de la présente parCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., dûment autorisé.

ET

La coopérativeCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., personne morale légalement constituée ayant son siège auCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., représentée aux fins de la présente parCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte., dûment autorisé.

ATTENDU QUE Des biens et services peuvent être requis de temps à autre par les coopératives Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. etCliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.;

ATTENDU QUE Les coopératives Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. et Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.s’engagent à collaborer pour l’achat de biens et services requis par chacune d’elle, afin d’obtenir des meilleures conditions d’achat;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Chaque coopérative peut requérir des soumissions pour obtenir des biens ou services de fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs ou prestataires de services, et s’engage à aviser l’autre coopérative;

2. Chaque coopérative s’engage à permettre à l’autre le droit d’obtenir des biens ou services objet des soumissions prévues à l’article 1, aux conditions obtenues par la coopérative ayant sollicité des soumissions, sous réserve des lois applicables et selon les ententes prises entre chacune des coopératives et les fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs ou prestataires de services soumissionnaires ou retenus;

3. Chaque coopérative s’engage à respecter les lois et règlements s’appliquant à ses propres achats, sans engager la responsabilité de l’autre coopérative;

4. Chaque coopérative transigera directement avec le soumissionnaire, fournisseur, vendeur, entrepreneur ou prestataire de services retenue, et lui paiera directement les biens et services qu’elle aura obtenus, selon ses propres procédures de paiement;

5. Chaque coopérative tient l’autre indemne pour toute réclamation, poursuite, demande ou action résultant de sa participation dans la présente entente d’achats groupés ou du non-respect d’une loi ou d’un règlement s’appliquant à ses propres achats;

6. Chaque coopérative demeure pleinement responsable de ses propres achats sans engager la responsabilité de l’autre coopérative, et cette entente ne peut d’aucune façon obliger l’une ou l’autre des coopératives d’acheter des biens ou des services et ne crée aucune garantie ou autre obligation d’une coopérative envers l’autre concernant l’achat ou la fourniture de biens ou de services;

7. Les obligations convenues à cette entente ne reflètent pas la volonté des parties de former un contrat d’association, de société ou de mandat;

8. Les responsables des achats pour chacune des coopératives sont :

* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.pour la coopérative Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.;
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.pour la coopérative Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte..

9. La présente entente d’achat groupés entre en vigueur à la date de la dernière signature et peut être résiliée en tout temps par avis écrit transmis par une coopérative à l’autre;

EN FOI DE QUOI LES COOPÉRATIVES ONT SIGNÉS :

Pour la Coopérative Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date (inscrire ici le nom et titre)

Pour la Coopérative Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date (inscrire ici le nom et titre)

*Important : dans tous les cas il est important de valider les ententes par un conseiller juridique.*